Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 13 (1884)

Heft: 12

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

talents mûris par l'enseignement et par la pratique des affaires publiques. Il faut savoir gré de leurs efforts aux magistrats qui visent plus haut et plus loin que l'expédition des affaires courantes de leurs bureaux. X. X.

Cours pratique de comptabilité, par L. Genoud, instituteur, ouvrage recommandé par la commission des études du canton de Fribourg. Lausanne, F. Payot éditeur. Prix : 75 cent.

La comptabilité n'est pas connue dans notre canton. Les essais tentés à plusieurs reprises pour l'introduire dans chaque famille ou tout au moins dans chaque exploration agricole, n'ont pas réussi. On avait voulu trop exiger, on prétendait un système compliqué, comprenant plusieurs livres d'une tenue longue et difficile.

Aujourd'hui on s'y prend de meilleure manière, on réduit le nombre des comptes à deux : l'*inventaire,* qui se fait une fois l'an, et le *livre d'affaires,* qui sert de *journal* et de *compte de caisse.* Ainsi simplifiée, la comptabilité est à la portée de tout le monde et personne n'est plus excusable de négliger cette partie si essentielle d'une bonne administration rurale.

L'ouvrage de M. L. Genoud vient à son heure pour consacrer ces simplifications et assurer l'introduction dans les familles des comptes nécessaires à la marche régulière des affaires. M. l'instituteur d'Onnens a fait entrer dans ses 85 pages tout ce qu'il importe de savoir en fait de comptabilité pratique ; comptes spéciaux, tenue des livres en partie simple, actes usuels. Les exigences fédérales pour l'inscription au registre du commerce, rendent plus précieuses encore les leçons du nouveau cours pratique de comptabilité.

Nous voudrions voir l'ouvrage de M. Genoud dans chaque maison et entre les mains de tous les jeunes gens. L'ordre et l'économie y gagneraient à coup sûr.

CORRESPONDANCE

Le cahier unique.

Dans le N° 8 du *Bulletin pédagogique* (p. 137-138) M. D., instituteur, préconise l'adoption d'un carnet ou livret-certificat pour les élèves et de de deux cahiers destinés, l'un aux exercices de français, l'autre, à ceux d'arithmétique. Quant à moi, je souhaite, avec un certain nombre de mes collègues, l'introduction du cahier unique, absolument unique. J'y vois économie de temps et d'argent. Economie de temps pour l'instituteur en ce qu'il n'aura qu'un cahier à feuilleter, à corriger, à classer et à annoter au lieu de trois ou quatre. Il y a aussi économie d'argent pour les parents : ils ne verront plus des pages à moitié terminées, des cahiers usés avant d'être à demi-remplis; ce qui arrive souvent, surtout chez les plus jeunes élèves.

Voilà pourquoi je désire, contrairement à mon collègue M. D., le cahier

tout à fait unique. Point de cahier spécial pour l'arithmétique, point d'autre encore pour les punitions de tout genre, etc. Ne tombons pas dans la multiplicité. Dans ce cahier unique ne peut-on pas tout enregistrer ? Cette pièce, ne deviendra-t-elle pas, tout à la fois, pour l'élève son journal et son témoignage, le recueil de ses travaux, et pour l'instituteur, son critique véridique et l'écho de ses procédés, de ses méthodes d'enseignement.

C'est ainsi que Messieurs les inspecteurs pourront se convaincre que l'instituteur suit scrupuleusement l'ordre du jour, et son journal de classe, qu'il fait des revues fréquentes des matières enseignées, etc. etc.

De la sorte le livret-certificat devient superflu. Encore une économie d'argent pour les parents et de temps pour l'instituteur. Ce livret n'a plus sa raison d'être; puisque le cahier unique mentionnera jour pour jour les présences, les absences légitimes ou illégitimes, tous les exercices sans exception, les corrections, les observations du maître, ses témoignages bons ou mauvais, etc., etc.

Mais pour que ce cahier remplace fidèlement le livret-certificat, il faut qu'il soit conservé à l'école jusqu'à l'émancipation de l'élève; qu'il puisse être transmis à l'instituteur d'un autre cercle pour le cas où l'enfant change de localité avant l'âge requis pour l'émancipation.

Ce serait là une heureuse innovation ; j'ajouterai même que c'est une simplification : de plus, le maître n'aura plus à examiner le nouvel élève qui lui arrive. L'examen du cahier suffira pour juger de son degré d'instruction, puis pour le placer sans tâtonnement dans la division qui lui convient.

Voici donc, à mon avis, ce qui serait à désirer : 1° Un cahier uniforme pour toutes les écoles du canton; cahier solidement relié. 2° Une exposition où les cahiers des élèves émancipés occuperaient la première place. 3° Une commission composée d'instituteurs habiles et impartiaux qui serait appelée à examiner minutieusement ces travaux journaliers, qui porterait un jugement sincère sur chacun d'eux et assignerait son prix ou une mention honorable aux meilleurs ouvrages.

Les noms des élèves qui se seraient distingués figureraient ensuite dans la *Feuille officielle.* Par là on stimulerait le zèle des maîtres, l'application de élèves et l'on exciterait de plus en plus le bon vouloir des parents. En terminant l'exposé de ces quelques réflexions, je dirai comme M. D. « C'est une innovation que j'aimerais à voir discuter. »

A. B.

Chronique scolaire

Enseignement professionnel. — A la dernière séance de l'Institut genevois, M. Menn a donné quelques renseignements sur les écoles de travaux manuels, créés à Bâle, Berne, Saint-Gall et Fribourg.

A Bâle, la société fondatrice a commencé avec une soixantaine d'élèves et une seule école; le succès l'a engagée bientôt à en ouvrir deux autres. Pendant le congrès scolaire de Bâle, M, Menn a vu travailler ces enfants; les plus jeunes (9 ans) faisant du cartonnage, d'autres des objets tournés ou de la sculpture sur bois ; les plus âgés (11-13 ans) de la petite menuiserie. Ils avaient l'air heureux de se livrer à ces travaux. M. Menn ajoute à ce propos quelques détails sur le cours normal qui s'est donné à